



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Service de l'accompagnement des politiques éducatives**

**Sous-direction de l'action éducative**

**Bureau des relations avec les associations et partenariats**

**DGESCO C2-4**

n° DGESCO-D2025-010346

Affaire suivie par :

Anthony GUITTON

Tél : 01 55 55 20 84

Mél : [anthony.guitton@education.gouv.fr](mailto:anthony.guitton@education.gouv.fr)

Paris, le

**20 OCT. 2025**

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Madame la secrétaire générale,

Par courrier du 17 octobre 2025, vousappelez mon attention sur l'utilisation du logo du ministère de l'éducation nationale par l'association « Passeport du civisme ».

Je vous confirme que, par un courrier en date du 20 décembre 2024, j'ai décidé de ne pas accorder l'agrément à cette association et lui est demandé de retirer le logo du ministère sur les passeports du civisme consultables sur son site internet et sur ses prochains livrets.

Mes services ont rappelé ce jour à l'association de se conformer à cette demande. Elle s'est y engagée et le rappellera à ses adhérents lors de son assemblée générale du 6 novembre prochain.

Les référents académiques chargés des relations avec les associations et partenariats ont été informés.

Je vous prie d'agrérer, madame la secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'enseignement scolaire

Caroline PASCAL